LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 23 MARS 2022

Approbation du compte de gestion 2021

DELIBERATION 2022-19

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021

DELIBERATIONS 2022-20, 21 ET 22

Après la désignation de Marie Bichoff comme présidente de séance, les résultats du Compte Administratif 2021 du budget principal sont approuvés comme suit :

Fonctionnement
Dépenses : 1 847 836.33€
Recettes : 2 374 926.52€
Excédent : 527 090.19€

Investissement
Dépenses : 2 140 297.95€
Recettes : 2 241 661.50€
Excédent : 101 363.55€

Le montage prudent du budget et sa maitrise nous permettent de dégager finalement 55 000€ supplémentaires en fonctionnement par rapport au budget primitif 2021. L'excédent de 527 090.19€ est affecté aux recettes d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Dépenses de fonctionnement	REALISE 2021	EVOLUTION N-1
Charges à caractère général	513 076,75 €	+18,5%
Charges de personnel et frais assimilés	1 049 192,93 €	+7,5%
Atténuations de produits	34 411,00 €	-5,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 047,33 €	-
Autres charges de gestion courante	193 337,54 €	+18%
Charges financières	37 770,78 €	-8,3%
Total dépenses fonctionnement	**1 847 836,33 €**	

Les dépenses de fonctionnement augmentent principalement avec l'ouverture de la nouvelle crèche. En effet, dans les « charges à caractère général », ce sont les pôles « alimentation » « couches » et « prestation de services » qui subissent la plus forte augmentation. Pour rappel, elle n'a fonctionné que les 4 derniers mois de l'année 2021. Une nouvelle hausse de ces postes est donc à prévoir pour 2022.
De même pour le poste « charge de personnel » avec les 6 professionnels supplémentaires recrutés pour accueillir nos tout-petits.
Pour les « autres charges de gestion courante », l'augmentation est principalement liée à la hausse du fond de compensation des charges territoriales. Il s'agit du montant que la commune reverse à l'Etat pour compenser les communes les plus défavorisées.

Recettes de fonctionnement	REALISE 2021	EVOLUTION N-1
Atténuations de charges	21 431,39 €	-53%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 999,38 €	+4%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	306 823,56 €	+74%
Impôts et taxes	1 412 347,53 €	+2.5%
Dotations, subventions et participations	465 672,95 €	-5%
Autres produits de gestion courante	53 802,42 €	+8.5%
Produits exceptionnels	18 849,29 €	+100%
Total recettes fonctionnement	**2 374 926,52 €**	

Les « atténuations de charges » correspondent aux remboursements pour le personnel en arrêt.
Les « produits de services » augmentent fortement grâce à une très grosse vente de bois (parcelles 6 et 8). Un retour à la « normale » des services périscolaires et des recettes plus importantes avec l'augmentation de capacité de la crêche sur les 4 derniers mois de l'année 2021.
Les « impôts et taxes » augmentent légèrement mais de façon substantielle à comparer de l'an dernier.
L'accroissement des « autres produits de gestion courante » est quant à lui lié aux remboursements de frais de contentieux.

Soit un excédent de fonctionnement de 527 090,19 €

Côté investissement, les dépenses réalisées concernent principalement, l'achat de la crèche, le remplacement de la chaufferie de l'école, l'installation des vestiaires du stade et le renouvellement du système informatique.

DANS CE NUMERO : LE BUDGET PRIMITIF 2022, LES TAUX D'IMPOSITION 2022…

VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations

DELIBERATION 2022-23

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000,00 €
Communes Solidaires	500,00 €
Les amis du Meyrieu	250,00 €
Football Club Chambotte	4 700,00 €
Football club Chambotte (technicien)	5 980,00 €
La Biolle Loisirs (chorale)	250,00 €
Anciens combattants	250,00 €
Amis des bêtes	300,00 €
CSC Cyclos Albanais Chautagne	250,00 €
UCE	150,00 €
Judo	800,00 €
Escalade - Assur sec	150,00 €
Les jardins du Sarto	50,00 €
Le Tétras Libre	200,00 €
La Boule Biollane	200,00 €

Rétrocessions Grand Lac versées aux associations	Montant
ATELIER DES ARTS	7 762,00 €
COCKTAIL	1 000,00 €
KRONOS	276,00 €
JUDO	276,00 €

La Biolle maintient son soutien au tissu associatif sur 2022. Associations sportives, culturelles et d'utilité publique animent notre village et proposent tout au long de l'année des actions, manifestations et activités diverses et variées aux biollans : un immense MERCI…

Les rétrocessions sont issues de la fusion avec Grand Lac. Il s'agit d'une compensation des aides précédemment versées à ces associations par la Communauté de Communes du Canton d'Albens.

FINANCES

Taux d'imposition et demande de subvention

DELIBERATIONS 2022-24 ET 28

Avant de retrouver son pouvoir de fixation du taux de la taxe d'habitation, en 2023 (sur les résidences secondaires), la commune ne peut se prononcer que sur les taux de foncier bâti et non bâti. Compte tenu de la crise sanitaire et du contexte actuel, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux qui sont appliqués, à savoir :

- 35,61 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 65,98 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Demande de subvention au FIPD

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'école élémentaire, les moyens techniques listés dans le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires vont être renforcés et améliorés.
Ces travaux, d'un montant estimatif de 15 000 € HT sont éligibles au financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La demande de cette subvention a été approuvée ce jour.

Révision de l'autorisation de programme : réhabilitation de l'école élémentaire

DELIBERATION 2022-26

L'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'école élémentaire (votée en 2018, modifiée en 2021) a été réactualisée suite à la reprise du projet initial.
Les autorisations de programme (AP) = limite supérieure des dépenses H.T, demeurent valables sans limitation de durée.
Les crédits de paiement (CP) = limite supérieure des dépenses H.T. pouvant être mandatées durant l'exercice.

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2021-01	Réhabilitation école élémentaire	2 596 700€	283 300€	666 700€	1 250 000€	396 700€

Il est proposé le tableau de réactualisation (montant H.T) suivant :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2021-01	Réhabilitation école élémentaire	3 141 380€	325 700€	844 700€	1 830 190€	140 790€

VOIRIE

Convention d'occupation du domaine public

DELIBERATION 2022-27

Les travaux de sécurisation piétonnier sur la route départementale RD 991b, sur le secteur des Blanchards, nécessitent l'établissement d'une convention avec le Département de la Savoie, propriétaire de la voirie, qui fixe les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la commune ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages mis en place.

Acquisition foncière pour régularisation de voirie - Tarency

DELIBERATION 2022-29

Le projet de sécurisation de la voirie communale impose le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant. Il a été demandé l'alignement de la route de Tarency au droit de parcelles privées.
Une bande de terrain sera donc détachée de la parcelle initiale cadastrée B n°1994, soit une emprise totale de 29 m², répertoriée B n°4118. L'acquisition de cette parcelle, au prix de 5€ le m2 a été approuvée.

DOSSIER 2022

Budget Primitif

DELIBERATION 2022-25

Le projet de budget primitif 2022, présenté par Mme le Maire, s'établit comme suit :

- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 516 247 €

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 927 585.74 €

Il permet de dégager un virement à la section d'investissement de 451 507 €.
Le budget primitif est ainsi approuvé par le conseil municipal.

Des projections sur la charge de la dette sur les 10 ans à venir, ainsi que la charge de la dette par habitant ont démontré, s'il en était besoin, que les finances de la commune sont saines.

Quelques perspectives :

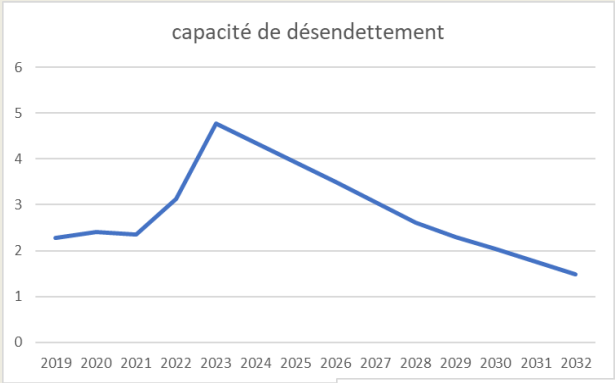

Une capacité de désendettement qui ne dépassera pas 5 voire 6 ans et demi dans les scénarii pessimistes (la limite étant fixée à moins de 12ans)

Une dette par habitant en dessous de 600€ là où la moyenne pour les communes de la même strate se situe autour de 700€

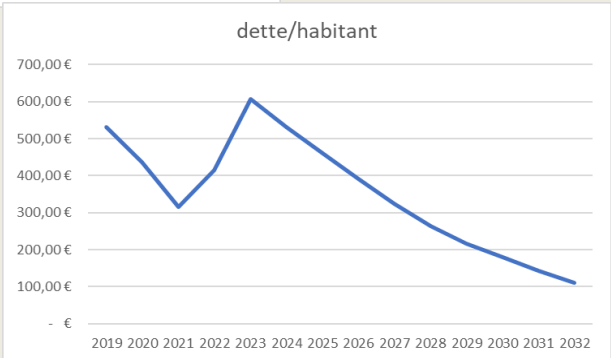

Dépenses de fonctionnement	BP 2022
Charges à caractère général	556 390,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 260 300,00 €
Atténuations de produits	34 000,00 €
Virement à la section d'investissement	451 507,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	380,00 €
Autres charges de gestion courante	201 670,00 €
Charges financières	12 000,00 €
Charges exceptionnelles	0
Total dépenses fonctionnement	**2 516 247,00 €**

Les charges à caractère général augmentent principalement avec :

- l'ouverture des 28 places de crèche toute l'année
- l'augmentation du coût des énergies
- le poste « prestation de service » qui inclut l'externalisation d'une partie plus importante de ménage. Cette prestation est compensée par le non-renouvellement d'un poste en interne.

Les charges de personnel augmentent avec les professionnels de la crèche qui feront une année complète (contre 5 mois seulement en 2021)
Les charges financières sont en baisse grâce aux renégociations et aux rachats des prêts menés l'an dernier.

Côté recettes, les atténuations de charges correspondent aux remboursements suite aux arrêts maladie. Seuls ceux dont nous avons déjà connaissance ont été inscrits.
Les autres lignes ont été soit notifiées, soit minorées lorsque nous n'avions pas la notification, ce qui nous permet d'être au plus juste.

Un principe de base guide notre élaboration du budget : maximiser les dépenses et minimiser les recettes.
Ainsi, nous limitons le risque de « mauvaise surprise » en fin d'exercice.

Recettes de fonctionnement	BP 2022
Atténuations de charges	4 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	295 120,00 €
Impôts et taxes	1 459 819,00 €
Dotations, subventions et participations	510 028,00 €
Autres produits de gestion courante	47 280,00 €
Produits exceptionnels	
Total recettes fonctionnement	**2 516 247,00 €**

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement représentent **2 927 585,74 €.** Elles tiennent compte des restes à réaliser de 2021, du prêt pour l'école, des prévisions de remboursement de la TVA, des taxes d'aménagement à venir et des subventions qui nous ont déjà été notifiées.
C'est sans surprise que la majorité du budget d'investissement est naturellement tourné vers la rénovation de l'école qui débute en juin. Aujourd'hui, environ 1 800 000€ sont capitalisés pour cette opération.

Plusieurs opérations ont été engagées en 2021 et doivent être achevées : les aménagements « Vittet », l'aménagement de l'accès à la crèche, la rénovation des objets communaux de l'église, le renouvellement d'une partie de l'éclairage public, des équipements complémentaires pour la nouvelle crèche... D'autres ont démarré en début d'année : rénovation de l'Ebène et de ses abords, piste forestière…

Enfin de nouveaux projets verront le jour : l'aménagement de l'aire de jeux et de certaines aires de convivialité, le renforcement de la vidéo protection, le renouvellement du matériel informatique de la mairie et des écoles.

VIE LOCALE

Collectes, vie scolaire…

COLLECTES SOLIDAIRES

Bouchons :
Coeur2bouchons - 62kgs
Stylos :
NeurofibromatOSE ANR -12kgs

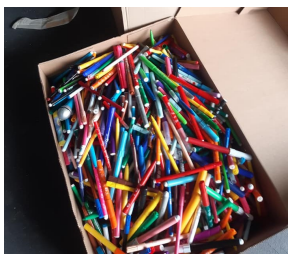

Ukraine : Grosse collecte du CCAS (plus de 300kgs) et une collecte privée pour les animaux (240kgs à La Biolle et une animalerie qui donne 600kgs supplémentaires)

Merci à nouveau pour ce bel élan de solidarité !

JEUNESSE / VIE SCOLAIRE

Projection du film « un monde » à l'Ebène suivi d'un débat avec des professionnels traitant les sujets de harcèlement scolaire. La séance était offerte par la commune aux moins de 16 ans.

Développement des activités structurantes sur les temps périscolaires (badminton, scrapbooking …)

Info auprès de Julie au 06.43.06.37.67

INFOS

On vous dit tout !

AGENDA

- Conseil Municipal, mercredi 13 avril 2022, 20h à l'Ebène
- Blabla café du CCAS : Jeudi 07/04 – 14h/16h – CC3B

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles pour les naissances de :

- Maria MAISTRELLO née le 14 février 2022 au foyer de Lucas et Anaïs MAISTRELLO
- Gary DUPIN né le 19 février 2022 au foyer de Julien DUPIN et Mandy HOFFMANN

pour le mariage de :

- Jacqueline ADDE et Christophe VÉLARD

et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Rémi COLLOMB, 54 ans
- Daniel PAPIN, 86 ans

ELECTIONS

Nous recherchons quelques bénévoles pour tenir les bureaux de votes les dimanches 10 et 24 avril. Vous êtes intéressé, majeur et inscrit sur les listes électorales de La Biolle, contactez-nous au 04.79.54.76.06 ou sur mairie@la-biolle.fr.